

AFFAIRE N° 11 - Participation de la Commune aux frais de construction d'un mur mitoyen qui sépare la cour de l'Hôtel de Ville de celle de l'immeuble de M. FONTAINE Renard, sis à St-Denis, angle des rues de Paris et Pasteur (montant : 34.000, frs.CFA.).

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lorsque M. FONTAINE a construit le mur qui sépare la cour de son immeuble de celle de l'Hôtel de ville, il avait demandé que la Commune participe à la dépense.

.../.

Je lui avais donné mon accord à ce sujet.

Aujourd'hui, M. FONTAINE présente à la Commune une facture de 34.000, frs. CFA, représentant le montant de la participation de la Commune. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 826 "Charges sur exercices antérieurs". Ce prix me paraît acceptable.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

*Approuvé  
par le 8 Juin 1965  
le Préfet absent, en mission  
le secrétaire général  
signé J. Clécha*

Adopté à l'unanimité.